



## Reconnaissance de dette avec ou sans valeur ?

Par **manol**, le **25/09/2008** à **22:30**

Bonjour,

Mes grands parents ont cédé leur ferme à un de leurs fils il y a plus de 10 ans.

A cette époque, ils se parlaient encore, et le fils a écrit une reconnaissance de dette dans laquelle il s'engage à payer la ferme et au plus tard avant 2012 sans intérêts.

Depuis, aucun euro n'a été versé.

Il attend peut être 2012...

Cette reconnaissance de dette signée par le fils et les parents a-t-elle une valeur?

Les parents ont-ils un moyen de réclamer des intérêts?

S'il ne paie pas en 2012, que faut-il faire?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **26/09/2008** à **00:09**

OUI, elle a de la valeur...Si...:

-Elle est rédigée et signée en respect des dispositions légales, le juge la retiendra valable et ordonnera son exécution...

Voyez un notaire ou un avocat